

Elections générales au conseil d'UFR Humanités - scrutin du 05 novembre 2024

Etudiants en Humanités : votez !

Du 4 novembre 2024 au 4 novembre 2024



Une élection au plus proche des étudiants

Une composante est administrée par un conseil élu qui comprend des représentants des personnels enseignants, des BIATSS, des étudiants et des personnalités extérieures. Le nombre d'étudiants est fonction de la dimension de la composante.

Le conseil de composante :

- * élit le Directeur (parmi les enseignants, les enseignants-chercheurs ou les chercheurs), les Assesseurs, le bureau du Conseil,
- * arrête la politique générale de la composante, notamment sur le plan pédagogique : création de diplômes, échanges d'étudiants avec les universités étrangères...
- * détermine les méthodes pédagogiques : modalités de contrôle des examens, calendrier de l'année universitaire...
- * vote le budget, attribue des subventions aux associations d'étudiants...

Scrutin du 5 novembre 2024

Sont à pourvoir pour les étudiants 16 sièges : 8 titulaires ; 8 suppléants

I - Date et lieu du scrutin

Les élections plénières au conseil de l'UFR Humanités se dérouleront le **mardi 5 novembre 2024, de 09 h 00 à 16 h 00, au siège de l'UFR HUM, Bâtiment I - salle I217 - espace accueil - 33607 Pessac.**

Consulter l'arrêté électoral. [Télécharger le fichier «arrêté élect 2024 UFR HUM pdf»](#)

II - Mode de scrutin

Au sein de chacun des collèges électoraux, l'élection aura lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, sans possibilité de panachage.

III - Calendrier électoral

📄 [Télécharger le fichier «Calendrier UFR HUM.pdf»](#)

IV - Qualité d'électeur - Listes électorales

Seuls sont électeurs et éligibles les personnels justifiant de la qualité d'électeur à la date du scrutin.

Inscription sur les listes électorales :

Signalé : à la date de publication des listes électorales (prévue à compter du 14 novembre 2024), seuls seront portés sur les listes électorales les noms des personnels vérifiant les conditions pour être électeurs de plein droit à ce scrutin.

Les électeurs dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande préalable de leur part (cf. voir les catégories concernées à l'article 2 de l'arrêté électoral) , et qui désirent prendre part à se scrutin, sont tenus d'en faire la demande écrite selon les modalités fixées à l'article 2 de l'arrêté électoral.

Affichage des Listes électorales :

Les listes électorales arrêtées par collège électoral seront affichées à compter du 14 novembre 2024 au sein de l'UFR Humanités.

Elles seront également consultables en ligne à compter du 14/10/2024 sur la présente page d'informations.📄 [Télécharger le fichier «Liste électorale définitive Conseil UFR HUM - Scrutin 05 11 24.pdf»](#)

V - Comment candidater ?

Consulter l'article 4 de l'arrêté électoral. Chaque Département de l'UFR HUM doit être représenté.

Les listes complètes (16 candidats) doivent comporter **un candidat issu de chacun des départements de l'UFR**. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comporter un nombre pair de candidats égal ou supérieur à 8 **représentant au moins trois départements**.

Formulaires type à utiliser :

Collège usagers
📄 liste de candidatures +
📄 déclaration individuelle

VI - Comment voter ?

En cas d'absence ou d'empêchement, les électeurs ont la possibilité de voter par procuration.

SIGNALE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article D.719-17 du code de l'éducation (telles que modifiées par le décret n°2017-610 du 24 avril 2017), **l'imprimé de procuration, en format papier numéroté par l'établissement, est à retirer par le MANDANT** (sur justificatif de son identité) **auprès de Mme Céline Sire, responsable administrative et financière de l'UFR HUM - Bâtiment I - Bureau I 203, à compter du lundi 14 novembre 2024 jusqu'au lundi 04 novembre 2024, 12h00 au plus tard** (aux horaires d'ouverture du service, du lundi au vendredi).

VII - Composition des bureaux de vote

Cf. a venir.

VIII - Listes de candidatures déclarées recevables

Cf. a venir.

IX - Résultats

Cf. a venir.

Collège Usagers :

Suppléants

Contact :  Celine.Sire@u-bordeaux-montaigne.fr